



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

DADVillDur2024_011

Affaire suivie par MOQUET

Publié Le 11 AVR. 2024

Arrête dérogatoire à l'arrêté 2017/AI/01 pour autoriser les plongeurs les 17, 18 et 19 avril 2024 à l'anse Méjean

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L 2213-6,

VU la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral notamment ses articles 31 et 32,

VU l'arrêté municipal 2017/AI/01 interdisant les plongeurs

VU la demande formulée par la société DEMD Productions pour un tournage les 17, 18 et 19 avril 2024 sur l'anse Méjean,

VU l'arrêté n°23/AR73 portant délégation de fonctions et signature de Monsieur de SAINT-SERNIN, Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que, par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer, au niveau l'anse Méjean et du fer à cheval,

ARRETE

ARTICLE 1:

L'arrêté municipal en date du 13 juillet 2007 portant réglementation des sauts sur l'ensemble de l'avancée sur la mer comprise entre le chemin de la batterie basse et l'anse Méjean est abrogé temporairement entre le 17 et 19 Avril 2024 pour permettre à la société de production DEMD Productions de faire son tournage et ses prises de vues.

ARTICLE 2:

Monsieur le Directeur Général des Services, monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, monsieur le Délégué à la Mer et au Littoral de la DDTM du Var, monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 27 mars 2024

Luc de SAINT-SERNIN
Adjoint au Maire

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

Publié Le

11 AVR. 2024

